



CGT Finances Publiques

Aveyron

COMPTE RENDU CHS-CT réalisé en audio le 10/11/2020

Un CHSCT en audioconférence s'est tenu ce mardi 10 novembre, à la demande de la CGT afin d'aborder les mesures sur l'organisation du travail de nos services dans le cadre du nouveau confinement.

En préambule la directrice a fait un point sur la situation des effectifs au 09/11/2020 : 289 présents, 80 personnes absentes (congés, maladies...), 15 en télétravail, 3 en ASA vulnérables, 1 personne ASA Covid (cas contact), 4 cas positifs de Covid.

Durant cette période (30 octobre jusqu'au 1^{er} décembre), il va donc être nécessaire d'adapter notre fonctionnement. L'objectif est de limiter le plus possible les déplacements et les occasions de contacts.

Cette nouvelle phase de confinement moins intense présentée par le gouvernement tente de concilier les besoins sanitaires pour combattre ce virus et les contraintes économiques.

C'est là toute l'ambiguïté du message gouvernemental qui se répercute à tous les niveaux, créant de la confusion (voir les dernières déclarations de responsables urgentistes et de services hospitaliers qui alertent sur l'ECHEC du nouveau confinement si des mesures plus restrictives ne sont pas prises).

Dans ce contexte, la DGFIP n'échappe pas à la règle de la confusion.

Ainsi, en dépit du contexte que vit le pays depuis février dernier, la DGFIP, droite dans ses bottes continue de vouloir appliquer au pas de charge des réformes de structure qui engagent l'avenir des services, des missions et des agents, avec en toile de fond une parodie de concertation avec les élus locaux (c'est ce qu'on appelle la concertation en Macronie). Le NRP est ainsi maintenu sans aucun aménagement, la direction escompte une baisse de l'affluence au guichet grâce aux réformes pour soulager les accueils, les collègues de Decazeville et Villefranche apprécieront. NRP qui au passage accentue la concentration des services et des agents, heureusement que l'on devait savoir retenir les leçons de la pandémie.

Les incohérences gouvernementales, on les retrouve donc aussi au niveau des préconisations DGFIP en matière d'organisation du travail.

Ainsi, il faut renforcer la pratique du télétravail, il doit être incité fortement mais « en même temps » (comme dirait l'autre) il faut maintenir un accueil physique et téléphonique.

L'ensemble des missions est maintenu et plus question de missions prioritaires ou de Plan de Continuité de l'Activité comme ce fut le cas en Mars, alors que l'on nous annonce une deuxième vague plus violente, plus meurtrière et des services hospitaliers en rupture (à ce titre il n'est pas inutile de rappeler que les gouvernements successifs ont supprimé 103 000 lits en 25 ans, en 2 ans Macron en a rayé 7400 de la carte et que les restructurations hospitalières avec suppression de lits et de personnel à la clef continuent de sévir en pleine pandémie (Ex du CHU de Nantes qui programme la suppression de 100 lits au nom de l'équilibre financier).

En clair, pour ce qui est du télétravail, certains collègues pourront travailler à distance mais d'autres n'en auront pas la possibilité.

Site de la section sur INTERNET ou INTRANET : <http://www.financespubliques.cgt.fr/12/>

C'est pourquoi, la CGT a précisé 3 principes afin de protéger au mieux les agents et pour continuer à remplir nos missions :

- ② Le travail à domicile ne doit pas être imposé mais négocié service par service, (en tenant compte notamment de la présence de bureaux individuels)
- ② Le télétravail cinq jours par semaine ne peut être refusé par principe,
- ② Le télétravail dans des services travaillant en plateau doit être proposé systématiquement.

Voici un bref rappel des principales mesures en vigueur à la DGFIP :

Télétravail :


- Possibilité de 5 jours par semaine.
- La quotité de travail doit tenir compte de la continuité des activités service par service.
- Déploiement progressif des outils informatiques.

A l'heure actuelle le département a reçu des dotations supplémentaires et nous invitons les collègues désireux de télétravailler à se manifester au plus vite au près de leurs chefs de services. Le docteur Andrieu en a profité pour rappeler la doctrine de la DGAFP : le télétravail doit être la règle durant le confinement.

Organisation du travail :

- L'accueil du public est maintenu. Aucun changement d'horaire n'est apporté
- Des ASA seront accordées pour les agents ne pouvant bénéficier du télétravail et répondant aux situations ci-dessous, il faut au préalable se manifester au près du Docteur Andrieu :
 - ② les personnes identifiées comme cas contact à risque,
 - ② les personnes considérées comme vulnérables (de nouvelles dispositions viendront prochainement préciser les cas concernés mais le décret du 29.08.2020 qui limitait les possibilités d'ASA a été cassé par une décision du conseil d'Etat du 15.10.2020 qui rétablit les ASA pour les agents vulnérables s'ils ne sont pas en capacité de faire du télétravail)
 - ② le parent devant assurer la garde de ses enfants en cas de fermeture de l'établissement d'accueil.

Rappel : référent COVID 19 : Thierry Regourd. Et prévenir le docteur Andrieu pour la gestion sanitaire de cas éventuels chez les agents.

	<h1 style="text-align: center;">CGT Finances Publiques</h1> <h2 style="text-align: center;">Aveyron</h2>
	<p>JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques</p> <p>Nom : Prénom : Grade : Échelon : Adresse Administrative : Adresse Personnelle : Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire d'un élu ou s'inscrire directement sur le site :</p>

N'hésitez pas à nous contacter si vous l'estimez nécessaire pour nous alerter ou nous signaler des situations et n'hésitez pas à remplir les cahiers d'hygiène et de sécurité accessibles sur Ulysse 12.

Vos représentants CGT : Yves Boutin, Richard Pons

Site de la section sur INTERNET ou INTRANET : <http://www.financespubliques.cgt.fr/12/>